



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(pour la période allant du 21 juillet 2004 au 20 juin 2005)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1553 (2004) du Conseil de sécurité en date du 29 juillet 2004, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 janvier 2005. Il traite des faits nouveaux survenus depuis la parution de mon dernier rapport sur la question, en date du 21 juillet 2004 (S/2004/572).

II. Situation dans la zone d'opérations

2. Au cours de la période examinée, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL est restée relativement calme, encore que tendue. Jusqu'à ce mois-ci, on a observé une absence notable d'échanges armés entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes (FDI), y compris dans la zone des fermes de Chab'a. Cette période de calme a cependant brutalement pris fin lorsque le Hezbollah a fait exploser une bombe placée en bord de route lors d'une attaque contre un convoi des FDI dans la zone des fermes de Chab'a, le 9 janvier, faisant un mort et trois blessés parmi les soldats israéliens. Quand les FDI ont riposté, un observateur militaire des Nations Unies a été tué et un autre blessé.

3. Au cours des six derniers mois, deux violations graves de la Ligne bleue ont également été commises par des éléments armés non identifiés, vraisemblablement des Palestiniens, opérant à partir du sud du Liban, qui ont lancé des roquettes, mais il n'y a pas eu de victimes. Les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais se sont poursuivies au cours de toute la période considérée, sans grand changement, et il s'est produit un fait nouveau, à savoir le lancement par le Hezbollah d'un véhicule aérien télécommandé qui a pénétré dans l'espace aérien israélien. Il n'y a cependant pas eu de tirs antiaériens du Hezbollah à travers la Ligne.

4. Lors d'un accident grave, le 9 janvier, le Hezbollah a fait sauter un engin explosif placé en bord de route lors du passage d'un convoi des FDI qui effectuait une patrouille à un kilomètre au sud de la Ligne bleue, dans la zone des fermes de



Chab'a. Le premier véhicule du convoi a été touché et un soldat israélien a été tué et trois autres blessés. Plusieurs minutes après, deux observateurs militaires des Nations Unies et un interprète libanais du Groupe d'observateurs au Liban, en patrouille au nord de la Ligne bleue dans la même zone, ont été attaqués à la mitrailleuse par un char israélien. Un observateur des Nations Unies, de nationalité française, a été tué, et un autre, de nationalité suédoise, a été blessé. Les observateurs étaient à pied et portaient leur insigne des Nations Unies et leurs bérets bleus.

5. Les FDI ont continué à tirer des coups de pièces d'artillerie et à l'arme légère à titre de représailles contre une position du Hezbollah aux alentours de Hula, avant de procéder à des tirs d'artillerie au sud de Kafr Shuba. Elles ont tiré un autre coup de pièce d'artillerie et quatre coups de pièce antichar en direction de la porte de Fatima, près de Metulla, et ont largué 14 bombes à proximité de Kafr Kila, Ghajar et Chab'a. Le Hezbollah a déclaré qu'un combattant avait été tué et un autre blessé. Lorsqu'il a revendiqué la responsabilité de l'attaque lancée contre le convoi israélien, le Hezbollah a déclaré qu'il poursuivait sa lutte pour « libérer » les fermes de Chab'a.

6. À la suite de ces incidents, une autre bombe placée en bord de route par le Hezbollah a explosé le 17 janvier du côté israélien de la Ligne bleue, occasionnant des dégâts à un véhicule de déminage des FDI qui nettoyait la zone des fermes de Chab'a des résidus d'engins explosifs. Cet incident n'a pas fait de victimes. Les FDI ont immédiatement lancé une salve d'artillerie sur le Liban autour de Kafr Shuba et largué cinq bombes sur des positions présumées du Hezbollah à proximité d'Al Hinniya et dans les alentours de Frum. Deux civils libanais ont été blessés.

7. Mon Représentant personnel pour le sud du Liban et moi-même avons condamné cette escalade des opérations militaires et mis l'accent sur la nécessité de faire preuve de retenue. J'ai également souligné l'obligation qui incombe aux deux parties d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies dans cette zone.

8. Plus tôt au cours de la période à l'examen, des éléments qui n'avaient pas encore été appréhendés mais dont on pensait de manière générale qu'il s'agissait de militants palestiniens ont tiré des roquettes à trois occasions distinctes. Le 9 octobre, une roquette tirée à partir d'une position située près de Yarun dans la direction générale d'Israël a mal fonctionné et a atterri du côté libanais de la Ligne bleue. Le 28 octobre, une roquette tirée à partir de la zone générale d'Alma Ash Shab a traversé la Ligne et a atterri en territoire israélien dans un champ à proximité de Shlomi. Le 15 novembre, une autre roquette tirée à partir du Liban est de nouveau tombée près de cette ville.

9. Aucune victime ni dommages n'ont été signalés à la suite de ces incidents. La FINUL a pu établir rapidement des contacts avec les FDI et les autorités de l'armée libanaise pour aider à clarifier la situation et à réduire les tensions qui auraient très bien pu entraîner une escalade. Les FDI ont fait preuve de retenue et n'ont riposté à aucune des attaques. Les autorités libanaises se sont prononcées publiquement contre les attaques de cette nature et se sont engagées à prendre des mesures pour les empêcher.

10. Les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais se sont poursuivies tout au long de la période à l'examen. Ces violations de la Ligne bleue se sont

produites d'une matière sporadique, mais ont parfois mis en jeu un nombre considérable d'appareils. Les responsables israéliens maintiennent leur position selon laquelle Israël effectuera des survols chaque fois qu'il le jugera nécessaire. Comme par le passé, les avions israéliens ont souvent pénétré profondément au Liban, en franchissant le mur du son au-dessus de zones habitées. La manière d'opérer décrite dans mes précédents rapports n'a pas changé : certains avions israéliens survolent la mer avant de pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, pour éviter toute observation et vérification directes par la Force.

11. Il n'y a eu aucun cas de tirs de batteries antiaériennes du Hezbollah à travers la Ligne bleue. Cependant, le 7 novembre, un appareil télécommandé lancé à partir du Liban a pénétré dans l'espace aérien israélien et a survolé la ville de Shlomi avant de rentrer dans le sud du Liban, où il est tombé dans la mer au sud de Naqoura. Le Hezbollah a annoncé qu'il avait lancé cet appareil sans pilote en riposte aux violations israéliennes de l'espace aérien libanais, et a déclaré qu'il recommencerait si les circonstances le justifiaient.

12. Mes représentants dans la région et moi-même, ainsi que les États Membres intéressés, avons demandé à maintes reprises aux Gouvernements libanais et israélien de mettre fin à toutes ces violations de la Ligne bleue et de s'abstenir de toute action qui risque de contribuer sensiblement à une escalade. Nous avons également continué à rappeler aux parties qu'aucune violation ne saurait en justifier une autre.

13. La FINUL a enregistré un certain nombre de violations mineures de la Ligne par la voie terrestre, commises principalement par des bergers libanais ou par un rare chasseur dans la zone des fermes de Chab'a et de Ghajar. Devenues presque quotidiennes, ces violations sont souvent le fait des mêmes bergers. Le risque qu'elles n'entraînent des incidents plus graves a été démontré lorsqu'à plusieurs occasions, les FDI ont tiré en l'air pour chasser les bergers. Lors d'un incident, à l'occasion duquel deux civils libanais auraient cherché à endommager la clôture technique, les FDI ont tiré des coups de feu qui ont touché leur véhicule. Dans quelques cas, les FDI ont aussi tiré à l'arme légère ou moyenne et lancé des fusées éclairantes de l'autre côté de la Ligne, particulièrement la nuit dans la zone des fermes de Chab'a.

14. À plusieurs occasions distinctes, les FDI ont appréhendé cinq Libanais qui avaient franchi la Ligne bleue. À la suite de brèves interrogations, elles les ont remis à la FINUL qui les a elle-même transférés aux autorités libanaises.

15. Des manifestants se sont régulièrement rassemblés du côté libanais de la Ligne bleue aux points chauds indiqués dans mes précédents rapports, à savoir la colline Sheikh Abbad à l'est de Hula et la porte de Fatima à l'ouest de Metulla, ainsi qu'à plusieurs occasions à la porte nord, à Kafr Kila. Les manifestants, qui sont de façon générale en petits groupes, ont lancé des pierres et d'autres projectiles sur les positions des FDI.

16. Les Forces de sécurité conjointes libanaises et l'armée libanaise ont continué à mener des activités dans les zones évacuées par Israël il y a quatre ans. Leurs effectifs et leur niveau d'activité sont à peu près restés les mêmes, mises à part une augmentation des opérations et une présence plus visible à la suite des tirs décrits plus haut. Le Gouvernement libanais a continué à soutenir que, tant qu'il n'y aurait

pas de paix globale avec Israël, il ne déploierait pas ses forces armées le long de la ligne de retrait.

17. Dans ces circonstances, le Hezbollah a maintenu une présence visible près de la Ligne bleue, par le biais de son réseau de positions mobiles, de positions fixes et de patrouilles. Il a aussi établi plusieurs positions et points d'observation nouveaux. De façon générale, il s'est abstenu d'entraver la liberté de circulation de la FINUL. Lorsque les patrouilles de la FINUL se sont occasionnellement vu opposer un refus d'accès temporaire, la situation a été rapidement rectifiée et le nombre d'incidents de ce genre a dans l'ensemble diminué.

18. La FINUL a apporté une assistance à la population civile libanaise sous forme de soins médicaux, d'ouvrages d'adduction d'eau, de travaux d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de services sociaux aux indigents. L'aide fournie dans ce cadre provenait essentiellement des ressources mises à disposition par les pays fournissant des contingents. La FINUL a coopéré étroitement sur les questions humanitaires avec les autorités libanaises, des organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations et institutions travaillant au Liban.

19. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, principalement concentrés désormais le long de la Ligne bleue par suite des activités systématiques de déminage exécutées dans les autres secteurs, demeure très préoccupante. Depuis juillet, un civil libanais a été tué et un autre blessé par l'explosion de mines. La FINUL a poursuivi ses opérations de déminage, et enlevé plus de 100 mines et engins non explosés sur une superficie de près de 20 000 mètres carrés. Elle a également mené des activités systématiques de sensibilisation au danger des mines à l'intention des élèves des écoles locales.

20. Un résultat direct du succès des activités en cours de déminage dans le sud du Liban est qu'un grand nombre des zones précédemment minées sont maintenant cultivées ou offrent d'autres possibilités de développement depuis qu'elles sont plus accessibles. Il reste encore beaucoup à faire, mais la plus grande partie des mines qui faisaient peser une menace humanitaire directe au sud du Litani ont désormais été enlevées, sauf dans la zone adjacente à la Ligne bleue, où les obstacles politiques et militaires au déminage ont sensiblement retardé les progrès.

21. Mon Représentant personnel a continué à travailler en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies pour faire connaître les besoins socioéconomiques et faciliter le financement et l'exécution de projets de développement dans le sud du pays. Le PNUD a continué à diriger les activités de développement et de relèvement menées par les organismes des Nations Unies en coopération avec les autorités libanaises dans cette région.

III. Questions d'organisation

22. Les opérations de la FINUL ont été concentrées le long de la Ligne bleue. La Force a continué d'axer ses efforts sur le maintien du cessez-le-feu, en effectuant des patrouilles terrestres et aériennes dans sa zone d'opérations et des observations à

partir de postes fixes et en restant en contact étroit avec les parties, cette dernière activité visant à remédier aux violations, à résoudre les incidents et à prévenir toute escalade. Par l'entremise de son groupe d'observateurs au Liban, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) l'a aidée à s'acquitter de son mandat.

23. Au 31 décembre 2004, la FINUL était composée de 2 001 militaires des pays suivants : France (204), Ghana (652), Inde (650), Irlande (5), Italie (54), Pologne (238) et Ukraine (198). Elle a bénéficié, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 51 observateurs militaires de l'ONUST. Une carte illustrant le déploiement actuel de la Force est jointe au présent document. En outre, la FINUL employait 407 civils, dont 104 avaient été recrutés sur le plan international et 303 sur le plan local. Le général Alain Pellegrini est toujours le commandant de la Force et Staffan de Mistura mon Représentant personnel pour le sud du Liban.

24. J'ai le regret d'annoncer le décès d'un membre de la Force – un soldat ghanéen tué dans un accident de la circulation – et le fait qu'un membre français du Groupe d'observateurs au Liban a été tué et un membre suédois du Groupe blessé lors des échanges de feux du 9 janvier. Depuis que la FINUL a été créée, 246 de ses membres sont morts : 79 lors d'échanges de feux ou de l'explosion de bombes et 105 à la suite d'accidents, 62 autres décès étant liés à d'autres causes. Au total, 345 membres de la Force ont été blessés lors d'échanges de tirs ou de l'explosion de mines.

IV. Aspects financiers

25. Par sa résolution 58/307 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 93 millions de dollars, équivalant à un montant mensuel de dépenses de 7,7 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 janvier 2005, comme je le recommande au paragraphe 36 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

26. Au 30 novembre 2004, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL depuis sa création s'élevait à 47,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 299 300 000 dollars à cette même date.

V. Observations

27. Au cours des six derniers mois, la Ligne bleue a joui d'une période prolongée de calme relatif. J'avais espéré que cette situation serait l'occasion de progresser sur la voie de l'objectif consistant à instaurer la paix et la sécurité internationales au sud du Liban. Mais, comme on a pu le voir plus d'une fois au cours des quatre dernières années, et malheureusement de nouveau ce mois-ci, les longues périodes de calme le long de la Ligne bleue sont souvent suivies par une recrudescence des hostilités. En outre, si le nombre d'incidents violents a été nettement moins élevé qu'au cours de la période couverte par mon rapport précédent, les tensions entre les parties n'ont à aucun moment diminué de manière appréciable. Le discours hostile demeure la

norme, et la stabilité a continué d'être menacée, de la façon la plus dramatique par les incidents des 9 et 17 janvier, mais également par les actes d'éléments incontrôlés et, pour la première fois, par des incursions aériennes effectuées par les deux parties.

28. La reprise d'activités militaires, que le Hezbollah a revendiquées en affirmant sa prétendue prérogative de résister à l'occupation israélienne de territoires libanais par la force, est préoccupante. L'ONU a indiqué de manière très claire qu'aucune violation de la Ligne bleue n'est acceptable. La position du Gouvernement libanais, qui continue de ne pas reconnaître la validité de la Ligne bleue dans la zone des fermes de Chab'a est incompatible avec les résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil a reconnu la validité de la Ligne aux fins de confirmer le retrait d'Israël en application de la résolution 425 (1978). Le Gouvernement libanais devrait tenir compte des appels répétés que le Conseil a lancés pour que les parties respectent la Ligne bleue, dans son intégralité.

29. J'ai été gravement troublé par le mépris dont les FDI ont fait preuve à l'égard de la sécurité et de la sûreté des observateurs militaires non armés des Nations Unies dans leurs actions le 9 janvier. La FINUL a établi de manière incontestable que les observateurs portaient l'insigne des Nations Unies et leurs bérets bleus. Si la nécessité militaire peut exiger une action rapide face à une attaque, les parties doivent honorer l'obligation qui leur incombe d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le personnel des Nations Unies n'est pas pris comme cible.

30. Les violations de l'espace aérien demeurent un grave sujet de préoccupations. Tant qu'Israël poursuit sa politique de survol du Liban chaque fois qu'il le juge bon, il risque de provoquer des représailles de la partie libanaise. En outre, le franchissement périodique du mur du son par des appareils israéliens au-dessus de zones habitées ne fait que susciter l'animosité de la population locale. S'il convient de noter qu'il n'y a pas eu de tirs antiaériens à travers la Ligne bleue au cours de la période à l'examen et de s'en féliciter, le lancement par le Hezbollah d'un appareil télécommandé dans l'espace aérien israélien est un fait nouveau regrettable, car cela contribuera incontestablement à aggraver les tensions et à accroître les risques d'affrontement militaire. Je tiens à rappeler à toutes les parties la position constante de l'Organisation des Nations Unies, qui s'applique aux deux côtés de la Ligne bleue, selon laquelle il ne doit pas y avoir de violation de l'espace aérien.

31. Les tirs de roquettes effectués par des éléments qui seraient affiliés aux factions militantes palestiniennes ont démontré l'instabilité du secteur. Fait important, aucun de ces incidents n'a entraîné d'escalade militaire, et l'on en saura gré aux parties comme à la FINUL. Ce type d'incident fait cependant peser une grave menace sur la stabilité dans la région. Le Gouvernement libanais a continué à exercer la capacité dont il a fait preuve jusqu'à présent pour exercer son autorité en matière de sécurité dans le cadre de diverses activités des Forces de sécurité conjointes, notamment en intervenant sans tarder lors de certains incidents. Mais il reste à faire davantage pour répondre à l'appel lancé par le Conseil de sécurité, qui a demandé que le Gouvernement étende l'application des mesures visant à rétablir toute son autorité dans le sud du pays, y compris en y déployant des membres supplémentaires des forces armées libanaises. Une fois de plus, je prie instamment le Gouvernement libanais de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contrôler pleinement l'utilisation de la force sur l'ensemble de son territoire.

32. Israël et le Liban ont déclaré, dans des instances tant privées que publiques, leur souhait d'éviter les affrontements annoncés. Par moments, leurs actions ont clairement été conformes à ces intentions. J'engage les parties à se montrer à la hauteur des aspirations qu'elles ont manifestées et à faire le maximum pour suivre une ligne de conduite favorisant la paix et la sécurité. À cette fin, je réitère l'appel que j'ai lancé à toutes les parties pour qu'elles honorent les obligations que leur imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de respecter la ligne de retrait dans son intégralité et de faire preuve de la plus grande retenue.

33. Le développement économique du sud demeure un besoin pressant et est inextricablement lié à la paix et à la sécurité. J'engage le Gouvernement libanais, les donateurs internationaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à redoubler d'efforts en vue de promouvoir le redressement et le développement économiques continus du sud du pays.

34. La FINUL continuera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en observant et en surveillant la situation dans la zone d'opérations et en en rendant compte, ainsi qu'en restant en contact avec les parties pour maintenir le calme. Mon Représentant personnel continuera, en consultation étroite avec d'autres représentants de haut niveau des Nations Unies, de prêter l'appui politique et diplomatique de l'ONU aux parties en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le sud du Liban.

35. La situation le long de la Ligne bleue reste influencée par les perturbations qui surviennent au niveau régional. Ceci démontre, une fois de plus, la nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, tenant compte de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

36. Dans une lettre datée du 10 janvier 2005 (S/2005/13), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis une demande de son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Compte tenu de la situation dans la région, je recommande au Conseil de prolonger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2005.

37. Je me dois d'appeler une fois de plus l'attention sur les contributions non acquittées au financement de la FINUL, dont le montant s'élève à 47,1 millions de dollars. Ce montant représente en définitive les sommes dues aux États Membres qui fournissent les contingents constituant la Force. Je lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je voudrais remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force de leur compréhension et de leur patience.

38. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. de Mistura, et à rendre hommage au général Pellegrini et au personnel, hommes et femmes, de la FINUL, pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaires leur font honneur, et cet honneur jaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

